

Rapport du Président

Commission permanente du
mardi 13 juillet 2021
N° CP-2021-7-4-2

4^{ème} Commission

Commission Solidarité, habitat et lutte contre la pauvreté

Service instructeur

Service consulté

PROJETS DE CENTRES PARENTAUX EXPÉRIMENTAUX RENFORCÉS DIFFUS DANS LE HAUT-RHIN

Résumé : Le présent rapport a pour objet d'approuver deux projets de Centre Parental Expérimental Renforcé Diffus (CPERD) déposés par les associations Résonance (COLMAR) et L'Ermitage (MULHOUSE) suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé par la Collectivité européenne d'Alsace. Ce dispositif expérimental est une déclinaison de la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance (SNPPE) qui a donné lieu à la signature du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance (CDPPE) 2020-2022 entre le Préfet, la Direction Générale de l'Agence Régionale de Santé et le Président du Conseil départemental du Haut-Rhin. Il bénéficiera respectivement de 122 708 € et de 591 111 € de crédits de l'Etat pour les années 2021 et 2022 (objectif n°21, développement des centres parentaux). Ces projets permettront d'expérimenter une nouvelle réponse dans le Haut-Rhin pour renforcer l'offre en centres parentaux, proposer une alternative suffisamment sécurisante à certains placements d'enfants de moins de 3 ans qui sont en augmentation durable lorsque la situation le permet, et renforcer la capacité d'adaptation des centres maternels et parentaux à la diversité des situations familiales. Ils s'appuient sur des moyens renforcés avec des plages et fréquences d'intervention élargies, une équipe pluridisciplinaire, et un accompagnement global de la famille, enfants et parents, autour des volets parentalité, emploi, inclusion sociale et soin.

Engagé dans la Stratégie Nationale de Prévention et de Protection de l'Enfance (SNPPE), le département du Haut-Rhin avait souhaité profiter de ce levier pour renforcer l'offre d'accueil en Centres Parentaux.

Suite à l'élaboration concertée du cahier des charges relatif au projet de Centre Parental Expérimental Renforcé Diffus (CPERD) entre les directions de l'Aide Sociale à l'Enfance, de l'Action Sociale de Proximité et de la Prévention Santé et Protection Maternelle et Infantile, un appel à manifestation d'intérêt a été lancé le 15 mars 2021 auprès des deux centres maternels et parentaux autorisés dans le Haut-Rhin des associations Résonance (Colmar) et L'Ermitage (Mulhouse). La procédure s'inscrit dans des projets d'extension inférieurs aux seuils de capacité relevant de l'appel à projet, dont elle est donc exonérée (article L313-1-1 II 1° du Code de l'action sociale et des familles). Les deux associations y ont chacune répondu favorablement par le dépôt d'un projet.

Un Comité technique réunissant ces trois directions, ainsi que la direction Appui et Pilotage de la DGA Solidarités s'est tenu le 17 mai 2021 pour étudier les deux projets déposés. Les échanges ultérieurs avec les porteurs ont permis les ajustements nécessaires afin de respecter le calibrage du budget compatible avec les finances des SNPPE et de capacité d'accueil et pouvoir ainsi soutenir ces deux projets complémentaires, dont la mise en œuvre effective est prévue d'octobre 2021 à décembre 2022.

1. Le contenu du cahier des charges

- Capacité totale de 10 familles : parent ou couple attendant un enfant, ou avec un ou deux enfants de moins de 3 ans dont un au moins de moins de 12 mois ;
- Durée d'accueil 3 mois renouvelable 2 fois ;
- Equipe pluridisciplinaire renforcée ;
- Astreintes d'interventions renforcées et solutions de répit / repli pouvant être mobilisées à tout moment ;
- Possibilité d'accompagner les familles soit dans des logements dédiés de la structure, soit à domicile ;
- Accompagnement autour de quatre volets : protection de l'enfance, accompagnement à la parentalité et éducatif, emploi et formation, accompagnement social global, soin ;
- Mobilisation d'outils et de méthodes spécifiques dans les accompagnements ;
- Attention particulière portée sur la préparation de la sortie (orientations, relais...).

2. Caractéristiques des projets proposés

Suite aux échanges avec les porteurs des projets consécutifs à leur dépôt et à leur analyse en Comité technique, ces projets présentent les spécificités suivantes :

- Association Résonance :
 - Capacité de 8 familles supplémentaires, dont 6 à domicile et 2 en logements dédiés (un à Colmar, un à Mulhouse) ;
 - Interventions dans un rayon de 30 km autour de Colmar et de 30 km autour de Mulhouse, soit une couverture quasi-complète du Haut-Rhin ;
 - Dispositif de répit / repli dédié dans un logement spécifiquement prévu, des interventions dans le lieu de vie de la famille et la mobilisation de services, comme la crèche interne.
- Association L'Ermitage :
 - Capacité de 2 familles supplémentaires à domicile ;
 - Interventions ciblées dans l'agglomération mulhousienne (les familles y étant domiciliées y seront donc orientées de manière privilégiée) ;
 - Dispositif de répit / repli dédié par la mobilisation possible de la pouponnière, des interventions dans le lieu de vie de la famille et la mobilisation de services, comme la crèche interne ;
 - Renforcement de la surveillance de nuit et des astreintes par rapport à l'offre actuelle du Centre maternel et parental, permettant d'accueillir des familles ayant besoin de davantage d'étayages (gain qualitatif de l'offre existante).

Les demandes d'admission dans les dispositifs seront étudiées dans le cadre des Commissions de projet parent enfant du Haut-Rhin Nord pour Résonance et Sud pour l'Ermitage.

Le Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance permet un financement de ces projets pour les années 2021 et 2022, à hauteur de 122 708 € en 2021 et de 591 111 € en 2022. Le total du budget des projets déposés s'intègre dans cette enveloppe sur les deux exercices.

Pour l'année 2021, les recettes sont inscrites au budget 2021 de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance, opération P136O001 – Contractualisation pauvreté enfance, pour un montant de 122 708 €.

Les crédits sont inscrits au budget 2021 de la Direction de l'Aide Sociale à l'Enfance, opération P132O002 – Centres maternels et parentaux, pour un montant de 122 708 €.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver les deux projets de Centre Parental Expérimental Renforcé Diffus déposés par les associations Résonance et L'Ermitage suite à l'appel à manifestation d'intérêt lancé dans le cadre du Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance 2020-2022 du Haut-Rhin pour un montant de 122 708 € en 2021 et 591 111 € en 2022 dont le financement est prévu au Contrat Départemental de Prévention et de Protection de l'Enfance Haut-Rhin 2020-2022 ;
- de m'autoriser à signer les documents afférents à la mise en œuvre de ces projets expérimentaux d'extension des établissements autorisés des associations Résonance et l'Ermitage pour les années 2021 et 2022.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Président

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', with a stylized flourish at the end.

Frédéric BIERRY